

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

ESCLAVAGE, RÉPRESSION, VIOLENCE D'ÉTAT AU CANADA

ROBYN MAYNARD

TRADUCTION DE CATHERINE EGO

MÉMOIRE
D'ENCRIER 

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

Esclavage, répression
et violence d'État au Canada

Mémoire d'encrier reconnaît l'aide financière
du Gouvernement du Canada
par l'entremise du Conseil des Arts du Canada,
du Fonds du livre du Canada
et du Gouvernement du Québec
par le Programme de crédit d'impôt pour l'édition
de livres, Gestion Sodec.

Mémoire d'encrier reconnaît également l'aide financière
du Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme national
de traduction pour l'édition du livre, initiative de la Feuille de route
pour les langues officielles du Canada 2013-2018 :
éducation, immigration, communautés, pour ses activités de traduction.

Mémoire d'encrier est diffusée et distribuée par :
Diffusion Gallimard : Canada
DG Diffusion : Europe
Communication Plus : Haïti

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018
© 2018 Éditions Mémoire d'encrier inc. pour l'édition française
© Copyright 2017, Robyn Maynard
Édition originale: *Policing Black Lives: State Violence in Canada
from Slavery to the Present*
Original English-language edition: Fernwood Publishing
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89712-577-6 (Papier)
ISBN 978-2-89712-579-0 (PDF)
ISBN 978-2-89712-578-3 (ePub)
FC106.B6M3914 2018 305.896'071 C2018-941644-0

Relecture, révision et corrections :
Rodney Saint-Éloi, Arianne Des Rochers, Monique Moisan,
Anne Kichenapanaidou et Virginie Turcotte.

Recherches bibliographiques : Arturo Parra

Mise en page : Pauline Gilbert
Couverture : Étienne Bienvenu

MÉMOIRE D'ENCRIER

1260, rue Bélanger, bur. 201 • Montréal • Québec • H2S 1H9
Tél. : 514 989 1491
info@memoiredencrier.com • www.memoiredencrier.com

Robyn Maynard

NOIRÈS SOUS SURVEILLANCE

Esclavage, répression et
violence d'État au Canada

Traduit de l'anglais par Catherine Ego

MÉMOIRE D'ENCRIER

LES NOIR.E.S ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

Que ce soit avec le gouvernement, le système judiciaire ou éducatif, l'assistance et les services sociaux ou toute autre institution à contrôle ou à prédominance étatique, les relations entre les Afro-Canadien.ne.s et l'État ont toujours été placées sous le signe de la subordination sociale¹.

Ce livre a germé en moi pendant des années. Professionnellement ou à titre bénévole, je me consacre depuis dix ans à la sensibilisation, à la défense des droits et à la mobilisation des personnes marginalisées ou criminalisées. Côte à côte avec des jeunes racisés placés dans les structures de la protection de la jeunesse ou travaillant dans la rue, et avec des adultes travailleurs ou travailleuses du sexe, j'ai été constamment témoin des injustices économiques et raciales criantes qui dessinent les douloureuses lignes de fracture de la société canadienne. Si je n'ai pas travaillé uniquement avec des Noir.e.s, j'ai souvent constaté qu'ils et elles subissaient de manière absolument disproportionnée ce qu'il faut bien appeler la négligence concertée et la violence exercée ou cautionnée par l'État.

Un adolescent noir m'expliquait qu'un policier le suivait et le harcelait régulièrement quand il retournait chez lui après l'école. L'agent l'apostrophait par son nom, le fouillait (sans jamais trouver la drogue qu'il cherchait sur lui avec tant de ténacité), l'intimidait, l'humiliait. L'adolescent supportait ce harcèlement sans rien dire parce qu'il ne voulait pas décevoir ses parents. Une femme transgenre noire dans la cinquantaine ou la soixantaine ayant fui la

violence de son pays d'origine et n'étant pas de citoyenneté canadienne était devenue travailleuse du sexe pour subvenir aux besoins de plusieurs membres de sa famille. Les policiers la harcelaient souvent, la menaçaient même parfois, la traitaient de « négresse » et de « travelo » pendant son travail. Pour leur échapper, parce qu'elle craignait d'être arrêtée, expulsée du pays et séparée de sa famille, cette femme a fui les bars que fréquentaient ses clients, ses amis et sa communauté. Elle s'est mise à travailler dans des rues et ruelles isolées, mettant son intégrité physique et sa vie en danger afin d'éviter l'arrestation. J'ai maintes fois aussi observé l'hostilité et la suspicion avec lesquelles les travailleuses et travailleurs sociaux traitent les femmes noires, les souffrances profondes infligées aux jeunes et à leurs familles quand la Protection de la jeunesse retire un enfant de son milieu, la honte que des enseignants font ressentir à de nombreux jeunes Noir.e.s pour la seule raison qu'ils sont noirs.

Depuis plusieurs années, pendant que j'écrivais ce livre, je me suis souvent – beaucoup trop souvent – retrouvée à organiser ou à participer à des vigiles ou à des marches pour des Noir.e.s agressés ou tués par la police. Haïtien dans la quarantaine, Bony Jean-Pierre, non armé, a été tué à Montréal-Nord de plusieurs balles de caoutchouc tirées à courte distance lors d'une intervention policière antidrogue. L'opération aura finalement permis à la police de saisir du cannabis – une substance qui sera légalisée bientôt et que des citoyens blancs fument ouvertement dans la rue – ainsi que deux « roches » de crack et quelques accessoires². La même année, la police d'Ottawa a battu à mort Abdirahman Abdi, un Somalien noir non armé souffrant de troubles mentaux. La police avait été appelée en renfort parce qu'il aurait importuné des clients dans un café. Des témoins ont rapporté que les policiers l'ont frappé à répétition au visage et au cou, immobilisé en posant leurs genoux sur sa tête puis laissé menotté, inconscient, baignant dans son sang, sans soins médicaux³. Abdirahman Abdi est mort quelques jours plus tard à l'hôpital. Depuis plusieurs années, des interventions policières mortelles font régulièrement les manchettes aux États-Unis: Alton Sterling, Philando Castile, Korryn Gaines et des centaines d'autres hommes et femmes noirs ont été tués par la police. Leurs trop nombreuses morts nous rappellent à quel point la vie des Noir.e.s reste peu valorisée; elles donnent aussi la mesure

de l'effroyable agressivité dont les personnes et les collectivités noires sont la cible.

En parcourant les recherches dans l'espoir d'y trouver une description fidèle des réalités que j'observais sur le terrain, j'ai découvert que nous ne disposons pas d'assez d'information sur les multiples interactions entre les lois pénales, le droit de l'immigration, l'inégalité dans l'accès au travail et au logement, les diverses autres politiques et institutions étatiques et, plus particulièrement, leurs impacts dans la vie des Noir.e.s au Canada. Or, il apparaît de plus en plus clairement que toutes les observations décrites ci-dessus sont reliées entre elles, qu'elles signalent une dynamique généralisée de dévalorisation des Noir.e.s.

J'ai voulu écrire ce livre parce que la plupart des Canadien.ne.s ignorent tout ou presque du racisme anti-Noir.e.s dans ce pays, particulièrement quand il est le fait de l'État. Cet ouvrage se veut une contribution modeste à un corpus solide, quoique trop souvent sous-estimé, de travaux menés par des chercheurs canadiens noirs, à l'intérieur ou à l'extérieur des cercles universitaires. Par leur travail inlassable et rigoureux, chacune et chacun d'eux contribuent à l'érosion du mythe national canadien de la bienveillance et de la tolérance. Mentionnons notamment Agnes Calliste, Barrington Walker, Charmaine A. Nelson, Rachel Zellars, Afua Cooper, Dionne Brand, Esmeralda Thornhill, Rinaldo Walcott, Cecil Foster, El Jones, Desmond Cole, Katherine McKittrick, Awad Ibrahim, Grace-Edward Galabuzi, George J. Sefa Dei, Tamari Kitossa, Wanda Thomas Bernard, Malinda Smith, Njoke Wane, Akua Benjamin, Carl James, Délice Mugabo, Akwasi Owusu-Bempah, Makeda Silvera, Dorothy Williams, Harvey Amani Whitfield, Sylvia Hamilton, Linda Carty, Adrienne Shadd, Peggy Bristow, Anthony Morgan et les membres de la African Canadian Legal Clinic (Clinique juridique africaine canadienne).

En dépit des travaux importants de ces chercheurs, la violence d'État contre les Noir.e.s du Canada reste largement camouflée par un épais mur de silence. À l'exception de quelques brèves dans les médias ici et là, l'opinion publique en est totalement ignorante : au Canada, le racisme anti-Noir.e.s ne fait pas de bruit. Quand on en parle, fait rare, tout le monde ou presque convient qu'il a existé, mais que c'était il y a longtemps (plusieurs siècles), ou qu'il

existe encore, mais ailleurs (aux États-Unis). Bon nombre de Canadien.ne.s suivent de près l'ébullition croissante entourant les relations raciales aux États-Unis ; mais ils tiennent à bonne distance de leur réflexion les inégalités raciales entachant leur propre pays. Ainsi, la plupart d'entre eux connaissent les noms de Trayvon Martin et de Michael Brown, victimes de la violence policière états-unienne. Rares toutefois sont ceux et celles qui pourraient nommer les Canadien.ne.s noirs que nous avons évoqués ci-dessus ou citer Jermaine Carby, Andrew Loku ou Quilem Registre⁴. S'ajoutant à une propension très canadienne à fermer les yeux sur les inégalités raciales, cette invisibilisation des réalités vécues par les Noir.e.s – dans la sphère publique en général, et particulièrement dans les systèmes éducatifs primaires, secondaires et postsecondaires – détermine en grande partie le regard que la population pose sur eux et sur leurs existences, d'un bout à l'autre du pays. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, la collecte systématique et la divulgation de données ventilées en fonction de la race sont rares au Canada, tant aux niveaux municipal, provincial et national que dans les universités. Ces facteurs alimentent une ignorance généralisée à l'égard du racisme anti-Noir.e.s, pourtant omniprésent ou presque : il se cache en pleine lumière, occulté par un libéralisme, un multiculturalisme et un égalitarisme de façade. Avec ce livre, mon objectif est de le rendre intelligible pour les militants, les responsables de l'élaboration des politiques, les étudiants, et quiconque s'intéresse à cet enjeu.

Le racisme anti-Noir.e.s n'a pas toujours été aussi discret. Sous le régime esclavagiste, les propriétaires d'esclaves n'éprouvaient aucune honte à posséder des Noir.e.s et des Autochtones comme on possède des choses. Au 18^e siècle, par exemple, ils n'hésitaient pas à inscrire leur nom sur les avis dénonçant les esclaves en fuite. Depuis l'abolition de l'esclavage, en 1834, le racisme anti-Noir.e.s s'est constamment réinventé pour se mouler dans le mythe national canadien de tolérance raciale. Dès 1865, les manuels scolaires ne disaient rien ou presque de la présence noire au Canada : ils effaçaient des siècles d'esclavage, restaient muets sur la ségrégation scolaire, pourtant encore en vigueur à l'époque, et n'évoquaient les tensions raciales que dans le contexte des États-Unis⁵. Dans la première moitié du 20^e siècle, même si la ségrégation scolaire ainsi que

la discrimination dans l'emploi et le logement perduraient dans la plupart des provinces et que le Ku Klux Klan drainait un nombre appréciable de membres et de sympathisants, journaux et politiciens canadiens continuaient de présenter le « problème nègre », pour reprendre leur expression, comme un enjeu strictement états-unien⁶. Aujourd'hui encore, dans bien des espaces de discussion, la persistance du racisme anti-Noir.e.s est un sujet tabou. En 2016, peu après la mort d'Abdirahman Abdi aux mains de la police, que nous évoquions dans les lignes qui précèdent, Matt Skof, président de l'Association des policiers d'Ottawa, expliquait à la presse qu'il trouvait « regrettable » et « inquiétant » que des Canadien.ne.s pensent que la race joue un quelconque rôle dans les interventions policières ; il ajoutait que de telles considérations valent sans doute aux États-Unis, mais certainement pas au Canada⁷. La longue histoire du racisme anti-Noir.e.s au Canada s'est toujours déployée dans l'ombre, dans la négation même de son existence. Individuellement et collectivement, les Noir.e.s restent « une présence indiscernable, constamment sous éclipse⁸ ».

Le Canada, pour la plupart de ses citoyens comme pour de nombreux étrangers, est un modèle de tolérance et de diversité, une référence mondiale en matière de droits de la personne. Cette réputation nationale et internationale des plus enviables, le Canada la doit notamment au fait qu'il a accueilli les esclaves noirs fuyant les États-Unis par le Chemin de fer clandestin. À l'intérieur de ses frontières comme à l'extérieur, il reste l'incarnation du multiculturalisme et d'une harmonie raciale, sinon parfaite, à tout le moins appréciable.

L'invisibilité des Noir.e.s du Canada ne les a cependant pas mis à l'abri de l'hostilité et de l'agression. Depuis des siècles, ils sont exposés à des violences structurelles explicitement ou implicitement cautionnées et tolérées par l'État lui-même et par les institutions publiques des divers paliers de gouvernement. En dehors de ceux et celles qui choisissent d'étudier l'histoire des Afro-Canadien.ne.s, peu de gens savent pourtant que les récits actuellement dominants dans la société, et qui associent les Noir.e.s au crime, datent au moins du commerce esclavagiste transatlantique, et que les Noir.e.s du Canada étaient déjà soumis à des taux disproportionnés d'arrestation pour des infractions relatives à la

violence, aux drogues ou à la prostitution au 19^e siècle et au début du 20^e. Les écoliers et les étudiants n'entendent jamais parler de la ségrégation et de l'inégalité scolaires, alors qu'elles se sont maintenues près d'un siècle dans de nombreuses provinces et n'ont été entièrement abolies qu'en 1983⁹. Or, une histoire mal connue est bien souvent condamnée à se répéter.

Les facteurs structurels qui conditionnent la vie des Noir.e.s aujourd'hui sont, eux aussi, très mal connus. En 2016, dans un étonnant silence médiatique, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies confirmait que le racisme anti-Noir.e.s est systémique au Canada. Le Comité soulignait en particulier les immenses inégalités raciales dans le revenu, le logement, le taux de placement des enfants dans les structures de protection de la jeunesse, l'accès à des soins de santé et une éducation de qualité, et l'application de la législation antidrogue¹⁰. Nombreux sont les Canadien.ne.s qui ne savent pas que les Noir.e.s, bien qu'ils forment environ 3 % de la population du pays, représentent dans certains secteurs géographiques près d'un tiers des personnes tuées par la police¹¹. Il n'est toujours pas de notoriété publique que les Afro-Canadien.ne.s présentent un taux d'incarcération dans les prisons fédérales trois fois supérieur à leur poids démographique – un ratio comparable à celui des États-Unis ou de la Grande-Bretagne¹². Très rares sont ceux et celles qui savent que de nombreuses prisons provinciales affichent même des taux d'incarcération des Noir.e.s encore plus disproportionnés que les établissements fédéraux¹³.

Les Noir.e.s sont donc beaucoup plus ciblés par les procédures d'arrestation. De plus, comme une part importante d'entre eux sont nés à l'étranger, ils sont souvent doublement punis, à leur sortie de prison, par une expulsion transfrontalière à destination d'un pays d'origine qu'ils connaissent parfois à peine, et ce, pour des infractions mineures n'ayant généralement aucune conséquence quand elles sont commises par des Blanc.he.s¹⁴. En raison notamment de la surveillance plus étroite dont ils font l'objet, les migrants noirs sont, eux aussi, sanctionnés de manière disproportionnée par des politiques d'immigration punitives telles que la détention ou l'expulsion transfrontalière¹⁵. Dans toutes les régions du pays, les enfants et les adolescents noirs sont largement surreprésentés

dans les structures d'accueil ou de prise en charge étatiques¹⁶, et beaucoup plus susceptibles aussi d'être expulsés ou évincés des établissements d'enseignement secondaire¹⁷. Enfin, les Noir.e.s forment, avec les Autochtones, l'un des groupes démographiques raciaux les plus pauvres du Canada¹⁸. Tous ces constats, ainsi que leurs origines et leurs contextes respectifs, dessinent en filigrane l'histoire silencieuse de l'asservissement et de la subordination des Noir.e.s au Canada.

Même si le racisme anti-Noir.e.s imprègne toutes les dimensions de la société canadienne, c'est principalement à la violence exercée ou cautionnée par l'État que ce livre s'intéresse. (À l'occasion, *NoirEs sous surveillance* analyse aussi l'action de l'opinion publique, des médias ou de la société civile quand elle exacerbe les pratiques étatiques racistes.) La raison de ce choix est fort simple : l'État dispose d'une autorité et d'un pouvoir considérables, absolument sans égal, sur la vie de ses sujets. Les instances étatiques peuvent ainsi privilégier, punir, confiner ou expulser comme elles l'entendent. Le présent ouvrage décrit le rôle de l'État dans la diabolisation, la déshumanisation et la subordination institutionnelles des Noir.e.s. Dans ces lignes, les termes « État » et « étatique » renvoient aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux programmes financés par les fonds publics (par exemple, les écoles, les services sociaux, la protection de l'enfance), et aux instances d'application des lois et règlements adoptés par les institutions étatiques (par exemple, les polices municipales, provinciales et nationale).

Tout au long de ce livre, l'optique de la « violence d'État » me permet de montrer les multiples préjudices que les politiques des gouvernements et des instances qu'ils financent, ainsi que leurs autres actions ou leur inaction, infligent aux groupes sociaux marginalisés. Cette acception de l'expression « violence d'État » s'inscrit dans la droite ligne de la tradition des militantes intellectuelles féministes noires comme Angela Y. Davis¹⁹, Joy James²⁰, Beth Richie²¹, Andrea Ritchie²², Ruth Wilson Gilmore²³ et bien d'autres, qui ont non seulement étudié la violence d'État contre les Noir.e.s, mais aussi lutté contre elle sur le terrain, pied à pied.

Pour beaucoup de gens, l'État est le protecteur par excellence de ses sujets. Mais cette conviction est fautive : cette fiction ne résiste pas à l'analyse des torts et des dévastations directement ou

indirectement causés par l'État. « Pour considérer l'État comme le pourfendeur par excellence de la violence et le protecteur tout désigné de sa population », écrit Joy James, « il faut tout ignorer de son rôle capital dans la violence raciale et sexuelle²⁴. » Il serait en fait plus juste de dire que l'État protège *certaines personnes* au détriment des autres. La violence d'État vise à maintenir un ordre social « en partie défini par les systèmes de stratification qui déterminent la répartition des ressources et du pouvoir²⁵ ». Dans une société qui, comme le Canada, reste stratifiée et hiérarchisée en fonction de la race, du genre, de la classe sociale et du statut à l'égard de la citoyenneté, la violence d'État défend et maintient les clivages creusés par les inégalités sociales, raciales et économiques. Ses victimes sont les démunis, les dépossédés de la société : tout d'abord, mais pas seulement, les Autochtones, les Noirs.e.s et les autres gens de couleur – et parmi eux, plus particulièrement les pauvres, les femmes, les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et celles qui sont atteintes de maladie ou de handicap mental, les minorités sexuelles et les autres groupes marginalisés. Souvent considérés comme parfaitement légitimes, tant du point de vue juridique que culturel, les préjudices causés par les acteurs étatiques font rarement l'objet de poursuites criminelles ; ils reposent pourtant sur une violence extrême et sur la spoliation, et causent parfois la mort des personnes qui en sont la cible²⁶. Des injustices très graves, par exemple l'esclavage, la ségrégation et, plus récemment, des décennies d'agressions policières mortelles complètement disproportionnées à l'égard de civils noirs non armés, se sont commises et se poursuivent encore dans le cadre même de la loi canadienne, et non en dehors d'elle²⁷. Non seulement la violence d'État fait rarement l'objet de poursuites criminelles, mais elle n'est généralement pas perçue comme une violence. L'État détenant l'autorité morale et légale sur toutes les personnes de sa juridiction, il détient aussi le monopole sociétal de la violence – raison pour laquelle ses agressions sont communément tenues pour légitimes.

La plupart du temps, l'évocation de la violence étatique convoque immédiatement à l'esprit des images de brutalité policière. Cependant, bien d'autres institutions hors du système de justice pénale la pratiquent quotidiennement, par exemple dans l'immigration, la protection de l'enfance, les services sociaux, les

écoles et les établissements médicaux. Même si elles sont souvent considérées comme strictement administratives, ces instances n'en soumettent pas moins les personnes marginalisées à un contrôle social, à de la surveillance et à des sanctions – des prérogatives constituant ce que la criminologue canadienne Gillian Balfour appelle les « formes non légales de gouvernementalité²⁸ ». Ces institutions administratives exercent aussi des pouvoirs répressifs que l'opinion publique croit généralement réservés aux forces de l'ordre, et peuvent ainsi régir et réprimer – surveiller, confiner, contrôler et punir – les comportements des sujets de l'État. En effet, cette capacité de contrainte ne se limite pas aux patrouilles policières; elle s'exerce aussi dans la surveillance, aujourd'hui comme hier, des femmes noires par les agents de l'assistance sociale, dans les mesures disciplinaires excessives et les expulsions racialisées infligées aux enfants et aux adolescents noirs dans les établissements scolaires, et dans la surveillance intensive et la détention massive des migrants noirs par les services frontaliers. Nombreuses sont par exemple les mères noires pauvres qui voient un jour des agents de la protection de l'enfance entrer chez elles, fouiller leur domicile sans avis préalable ni mandat, et leur retirer leurs enfants sur la foi d'un simple appel téléphonique anonyme. Étant inscrite structurellement dans les institutions de la société, la violence d'État peut même se déployer sans la volonté et l'intervention personnelles d'un représentant des autorités²⁹.

Dans les chapitres qui suivent, cette appréhension plus précise de la violence d'État nous permettra d'examiner le fonctionnement d'instances étatiques et d'institutions publiques qui n'ont apparemment aucun lien entre elles mais qui, de concert, imposent en fait aux Noir.e.s d'indicibles souffrances ainsi qu'une très lourde subordination. La violence d'État ne frappe pas à parts égales tous les groupes démographiques : elle s'exerce selon l'exact tracé des lignes de démarcation entre les races, les classes sociales et les genres. Pour chacun et chacune d'entre nous, ces facteurs déterminent largement la probabilité d'être soumis à la violence étatique, directe ou structurelle. Depuis toujours, les diverses catégories démographiques ne sont ni ciblées ni touchées avec la même intensité ni de la même façon par la violence d'État, qui se déploie à chaque époque selon les conceptions dominantes de la race, de l'ethnicité,

de la classe sociale et des aptitudes – ou selon l’adhésion aux normes sociales. Aujourd’hui encore, la violence d’État a des impacts nettement différenciés sur les groupes marginalisés. Ce n’est toutefois pas un hasard si elle s’impose de manière aussi disproportionnée aux Noir.e.s : on ne peut pas comprendre l’assujettissement des Noir.e.s au Canada ni, par conséquent, l’atténuer ou l’éradiquer, sans le replacer dans son contexte historique. Les racines du racisme anti-Noir.e.s endémique des instances étatiques canadiennes remontent en réalité au commerce d’esclaves transatlantique et parcourent la planète entière.

RACE ET ASSUJETTISSEMENT RACIAL

Loin de reposer sur des faits biologiques, les catégories raciales sont des constructions historiques et sociales ; la catégorie « Noir.e.s » ne fait pas exception³⁰. Les significations accolées aux races évoluent par ailleurs au fil du temps. Cedric Robinson³¹ a montré que les catégories raciales et la valeur attribuée à chacune des races existaient déjà en Europe bien avant que les Européen.ne.s n’inventent la catégorie « Noir.e.s » au début du commerce esclavagiste transatlantique. Pour créer le « nègre » – l’esclave africain – les Européen.ne.s ont dû refouler, occulter, et effacer des siècles de contacts et d’échanges entre l’Occident et l’Afrique du Nord, une entreprise exigeant « un gigantesque déploiement d’énergie psychique et intellectuelle³² ». Pour justifier la marchandisation des Noir.e.s et de leur travail qui allait enrichir les pays européens pendant plusieurs centaines d’années, la construction de l’Africain.e en tant qu’infra-humain et quasi-animal s’imposait³³. Les Noir.e.s ont été ainsi réduits à « des êtres stupides, des bêtes de somme, éternels perdants d’un système esclavagiste pourtant si profitable pour bien d’autres³⁴ ».

À l’époque du commerce transatlantique d’esclaves, les femmes, les hommes et les enfants noirs n’étaient pas considérés comme des êtres humains à part entière, mais comme des biens, des choses interchangeable³⁵. Les Noir.e.s réduits en esclavage étaient tenus pour des êtres dépourvus de sensibilité, ne possédant qu’une capacité restreinte d’éprouver la douleur, bestiaux, hypersexuels et dangereux³⁶. Or, ces dernières décennies, Saidiya Hartman³⁷, Rinaldo Walcott³⁸, Lewis R. Gordon³⁹, Sylvia Wynter⁴⁰ ainsi que

d'autres chercheurs ont établi que l'abolition du commerce esclavagiste et le passage de l'asservissement à la liberté n'avaient pas fondamentalement changé les significations accolées aux Noir.e.s. Les personnes considérées comme noires – une catégorie définie par une couleur de chevelure et de peau et par diverses caractéristiques anatomiques et physiologiques – ne sont pas perçues comme des êtres humains individualisés. Dans *Peau noire, masques blancs*, Frantz Fanon souligne que l'existence même des personnes à physionomie africaine est réduite à une pathologie; dans l'ensemble du monde colonial et esclavagiste, une même signification leur est d'office attribuée: «Aucune chance ne m'est permise. Je suis surdéterminé de l'extérieur. Je ne suis pas l'esclave de "l'idée" que les autres ont de moi, mais de mon apparaître⁴¹.»

Longtemps après l'émancipation officielle des populations noires asservies et la décolonisation du Sud global, le racisme anti-Noir.e.s est toujours bien vivace sur la planète entière, et ses répercussions sur les personnes et les collectivités noires sont immenses. «[Notre] existence en tant qu'êtres humains», écrit Rinaldo Walcott, «est constamment remise en question et reste pour l'essentiel hors de ce que l'on appelle *une vie* en tant que telle⁴².» La fin de l'esclavage comme modalité légale de contrôle de la mobilité des Noir.e.s et de contrainte de leurs libertés n'a pas empêché la persistance et le renforcement de l'amalgame entre Noir.e.s, danger et criminalité, ni l'émergence de nouvelles formes de répression des Noir.e.s. Sous le régime esclavagiste, ils faisaient l'objet d'une surveillance et d'une contrainte de chaque instant. La préservation de l'institution supposait en effet une «régulation brutale des déplacements des Noir.e.s⁴³». Leur émancipation a exigé la mise en place d'expressions de la logique raciale entièrement nouvelles, à tout le moins renouvelées; dans toutes les régions du monde ou presque, les hommes, les femmes et les enfants considérés comme noirs ont été uniformément désignés comme des menaces – et par conséquent surveillés, réprimés, confinés.

À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, l'opinion publique associe de plus en plus étroitement les Noir.e.s à la criminalité, au danger, et à la déviance. Aux États-Unis, presque immédiatement après l'émancipation des esclaves, les hommes et les femmes noirs récemment libérés sont régulièrement arrêtés, emprisonnés et

contraints de travailler en vertu du Treizième amendement⁴⁴. Au milieu du 20^e siècle, Frantz Fanon montre que les préjugés sur les « tendances criminelles » supposées des Noir.e.s sont répandus dans tout l’empire colonial français, le sud des États-Unis, l’Afrique du Sud et l’Afrique de l’Ouest⁴⁵. En Grande-Bretagne, dans les années 1970, Stuart Hall, théoricien noir de la culture, analyse la cristallisation de la confusion Noir.e.s/violence à la faveur d’une panique autour des « jeunes voyous noirs », et dénonce l’augmentation de la répression policière et judiciaire qui en résulte pour les Noir.e.s⁴⁶. Aujourd’hui, aux États-Unis, hommes et femmes noirs restent injustement ciblés par le système de justice pénale, notamment par des mécanismes d’incarcération massive uniques au monde ou presque⁴⁷. Dans d’autres pays ayant connu l’esclavage, par exemple le Brésil, les Noir.e.s sont également exposés à un profilage racial endémique et des taux d’incarcération complètement disproportionnés⁴⁸.

Considérant ce « contexte anti-Noir.e.s planétaire⁴⁹ », il n’est pas étonnant que l’imbrication Noir.e.s, crime et danger soit encore si opérante au Canada, même si deux siècles ont passé depuis que la Grande-Bretagne a aboli l’esclavage dans toutes ses colonies. Canadien.ne.s noirs et blancs affichent des taux de criminalité similaires ; mais les Noir.e.s, perçus d’emblée comme des êtres dangereux, portent seuls le stigmate du « criminel ». Depuis des siècles, politiciens, polices et journaux canadiens associent les Noir.e.s et les « cultures » noires à la criminalité et au danger et les considèrent comme des menaces qu’il faut écarter, confiner, supprimer. En 1911, des décrets visaient à bannir les Noir.e.s des villes canadiennes⁵⁰ ; jusque dans les années 1980, la Police de Montréal utilisait des photos de jeunes hommes noirs comme cibles dans ses entraînements au tir⁵¹ ; dans la deuxième moitié des années 1990, près d’un millier de Jamaïcain.e.s ont été expulsés du pays⁵². Ainsi que le montrent ces exemples, parmi bien d’autres, l’assimilation des Noir.e.s à des criminels, à des personnages dangereux et indésirables, pèse considérablement dans toutes les institutions canadiennes.

Dans une société qui se targue de neutralité à l’égard de la race, l’asservissement des Noir.e.s ne peut évidemment plus s’exprimer de la même manière qu’autrefois. Aujourd’hui, le dénigrement des

Noir.e.s est plus subtil, plus difficile à saisir et à discerner. Culturellement, l'expression franche de sentiments de haine à l'égard des Noir.e.s, par exemple par des injures raciales ou des crimes violents haineux, n'est plus acceptable. Indépendamment de leurs convictions politiques, la plupart des Canadien.ne.s s'opposeraient sans doute à des réformes ou des mesures fondées sur une haine assumée de l'autre ; ils ne souhaiteraient probablement pas non plus le retour à des critères d'immigration qui rejettent ouvertement les non-Blanc.he.s, et ne voudraient sans doute pas d'une réinstauration de la ségrégation scolaire ou de l'interdiction d'accès aux écoles pour les jeunes Noir.e.s. Maintenant que la législation canadienne reconnaît, affirme et défend l'égalité, à tout le moins formelle, ce type de racisme n'a clairement plus la faveur de l'opinion publique – même si la recrudescence des mouvements suprémacistes blancs favorise son regain dans certains segments de la société⁵³.

Cependant, tout en réaffirmant constamment leur attachement à l'égalité, les démocraties libérales telles que le Canada n'en continuent pas moins de pratiquer la discrimination raciale. En définitive, c'est « l'alliance de l'égalité et de l'exclusion au sein même de l'État libéral » qui distingue le racisme des États modernes de ses formes esclavagistes anciennes⁵⁴. Le racisme perdure ; il s'est simplement fait plus difficile à détecter, à dénoncer et à combattre. Dans le Canada du 21^e siècle, la plupart des Noir.e.s jouissent officiellement des mêmes droits que les autres sujets nationaux. Mais que vaut l'égalité officielle quand c'est l'État lui-même qui contribue, par son action ou son inaction délibérée, à la subordination, à la négligence et aux autres formes de violence raciale ?

La plupart des expressions explicites du racisme n'étant plus tolérées, la violence étatique s'appuie désormais sur la stigmatisation de ses victimes : au lieu que ce soit l'agresseur, c'est l'agressé qui porte le blâme de la violence qui lui est infligée. Associant les Noir.e.s à la criminalité et au danger, le racisme anti-Noir.e.s justifie la violence d'État contre eux par leur « présomption de culpabilité⁵⁵ ». Les politiques d'assujettissement et la violence étatique sont ainsi présentées comme des réponses rationnelles à une menace objective : celle que constitueraient intrinsèquement les Noir.e.s. Quand ils cessent d'être invisibles et se matérialisent sous

le regard du public, les discours haineux camouflés sous les oripeaux du protectionnisme et les agressions perpétrées sous couvert d'ordre public se drapent dans le voile de la justice pour se légitimer : par ces propos injurieux, par ces sanctions indues, les « vrais coupables » sont châtiés ; justice est donc faite. Militante américaine et théoricienne noire de la race, Joy James nous rappelle que le racisme inverse notre perception de la culpabilité, nous fait prendre l'auteur d'une violence pour sa victime : « Le racisme anti-Noir.e.s joue un rôle de premier plan dans la justification du rapport oppresseur / opprimé et dans son inversion⁵⁶. » Depuis des siècles, le racisme anti-Noir.e.s légitime la violence raciale et porte ainsi profondément et durablement préjudice à la dignité humaine des Noir.e.s, à leur santé et à leurs conditions de vie – mais c'est aux Noir.e.s eux-mêmes que la société reproche la violence que l'État déchaîne en permanence sur eux.

La violence étatique qui les cible montre bien qu'en réalité, les Noir.e.s du Canada ne sont pas véritablement considérés comme des « sujets nationaux⁵⁷ » ; ils peuvent donc aisément être privés des protections et des droits rattachés à ce statut. En plus d'être traités en « non-sujets nationaux », les Noir.e.s représenteraient, aujourd'hui comme hier, une menace sérieuse pour les « vrais » Canadien.ne.s. La violence d'État déployée contre eux se justifie souvent par la nécessité de protéger les uns (« nous ») des autres (« eux »), en occultant au passage le caractère raciste de ces agressions étatiques en même temps que la souffrance qu'elles infligent aux Noir.e.s.

Au Canada comme partout ailleurs, les séquelles de l'esclavage persistent et la pathologisation des Noir.e.s, bien qu'elle ait évolué avec le temps, continue de déterminer de mille et une manières le quotidien et le parcours des hommes, des femmes et des enfants noirs. Ainsi que l'explique Saidiya Hartman, universitaire noire spécialiste de l'esclavage : « La vie des Noir.e.s reste dévalorisée et menacée par un calcul racial et une arithmétique politique solidement arrimés à des siècles d'histoire⁵⁸. » Être Noir.e au Canada aujourd'hui, c'est porter en permanence le poids des reliquats de l'esclavagisme et être condamné à « des possibilités d'action plus restreintes, un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, une mort prématurée probable, l'incarcération et la pauvreté⁵⁹ ».

NoirEs sous surveillance analyse le rôle de l'État dans le déploiement de l'esclavage et dans ses impacts sur la société canadienne actuelle ; il décrit ainsi les pratiques extrêmement dures de répression des Noir.e.s qui ont émergé sur les bateaux d'esclaves et qui perdurent aujourd'hui dans les systèmes de justice pénale, d'immigration, d'éducation, de services sociaux et de protection de la jeunesse.

Même si ce livre s'intéresse essentiellement au racisme institutionnel anti-Noir.e.s au Canada, il ne peut évidemment passer sous silence le fait que ce pays est né de la colonisation et du génocide. Dans des colonies comme le Canada ou les États-Unis, l'oppression des Noir.e.s et celle des Autochtones ont toujours été étroitement liées et le demeurent à l'heure actuelle. Les travaux récents de Tiffany King⁶⁰, spécialiste des questions noires et autochtones, montrent en effet qu'on ne peut pas appréhender avec justesse l'esclavage et les réalités vécues par les Noir.e.s dans les sociétés coloniales sans les situer dans le contexte du colonialisme et du génocide. Ces processus historiques ne sont pas isolés : le projet colonial génocidaire qui a tenté de détruire les peuples autochtones pour accaparer leurs terres et l'asservissement brutal visant à réduire des femmes, des hommes et des enfants noirs à des choses non humaines sont au contraire inextricablement enchevêtrés⁶¹.

Si la logique raciale de l'esclavage et le colonialisme ne sont pas étrangers l'un à l'autre, ils ne doivent cependant pas non plus être confondus, car ils reposent sur des assises différentes et s'expriment de manières spécifiques. Les lois et politiques concernant les Autochtones cherchent à détruire leurs collectivités pour débarrasser le territoire de leur « présence gênante », afin de faciliter l'accès aux terres⁶². L'objectif ultime du colonialisme blanc consiste donc à éliminer les peuples autochtones par l'assimilation ou le génocide, et à les transformer en « fantômes⁶³ ». Le système de réserve, les pensionnats conçus pour « tuer l'Indien dans l'enfant », la stérilisation forcée des femmes autochtones, l'exploitation minière et pétrolière qui se poursuit sur toutes les terres autochtones ou presque témoignent, entre autres exemples, d'une logique de dépossession et de génocide ciblant spécifiquement les peuples autochtones⁶⁴. À l'inverse, l'esclavage s'attaque aux Noir.e.s en tant que personnes : si l'esclave est une marchandise utile, « la personne qui se cache derrière cet objet peut être emprisonnée, châtiée

ou tuée sans trop d'inconvénients⁶⁵ ». Dans les sociétés esclavagistes, les esclaves noirs sont des choses, mais les *personnes* noires sont des « monstres⁶⁶ ». Les deux logiques raciales diffèrent, donc. Cependant, les séquelles encore très vives de l'esclavage et le colonialisme, toujours d'actualité, débouchent dans certains cas sur des formes de répression similaires. Ainsi, les Noir.e.s et les Autochtones sont soumis à des taux d'incarcération disproportionnés, subissent une violence policière immense, vivent dans une effrayante pauvreté, et sont très manifestement la cible de retraits d'enfants excessifs aux mains des services de protection de la jeunesse.

Une histoire du racisme anti-Noir.e.s au Canada qui ne tiendrait pas compte des réalités colonialistes ne saurait par conséquent être complète, et tous les mouvements politiques ou intellectuels de justice raciale devraient impérativement prendre en considération les liens qui unissent l'oppression des Noir.e.s et celle des Autochtones. Faute d'espace, le présent ouvrage n'analyse pas de manière exhaustive les interfaces du colonialisme et de l'esclavage et du racisme anti-Noir.e.s. Quand mon propos l'exige, j'indique toutefois les parallèles ou les différences entre les impacts de la violence d'État sur les Autochtones et sur les Noir.e.s. Les exemples que je cite ne prétendent évidemment pas épuiser le sujet et ne sauraient en aucun cas remplacer les travaux rigoureux de militants et universitaires autochtones incontournables tels que Sarah Hunt, Cindy Blackstock, Colleen Cardinal, Bridget Tolley, Lee Maracle, Leanne Betasamosake Simpson, Pamela Palmater, Eve Tuck, Naomi Sayers, Emma LaRocque, Chelsea Vowel, Bonita Lawrence, Arthur Manuel, Audra Simpson, Howard Adams et Lina Sunseri, pour n'en citer que quelques-uns.

SOLIDAIRES AVEC TOUTES LES PERSONNES NOIRES

La diabolisation des Noir.e.s ne les touche pas tous et toutes avec la même intensité, ni de la même manière. En particulier, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état de santé mentale et le lieu de naissance déterminent aussi les réalités du racisme anti-Noir.e.s. Par leurs travaux et leur action, les chercheuses et militantes féministes noires nous obligent, avec raison, à nous interroger sur les images qui nous viennent spontanément à l'esprit quand nous pensons à la violence contre les Noir.e.s. Très souvent, les débats sur

le racisme étatique anti-Noir.e.s présupposent qu'il vise surtout les hommes. Comme la plupart des recherches dans ce domaine s'intéressent à la diabolisation des jeunes hommes noirs hétérosexuels dans la culture populaire ou dans le système de justice pénale, la violence d'État qui s'exerce sur les autres Noir.e.s reste souvent occultée; elle n'est par conséquent ni dénoncée, ni combattue. Les chercheuses et juristes Kimberlé Crenshaw et Andrea J. Ritchie⁶⁷ nous exhortent à constater que, au-delà de la catégorie des jeunes hommes noirs hétérosexuels, la diabolisation touche aussi les femmes noires et les minorités sexuelles de l'ensemble du spectre des genres⁶⁸. Si ce livre évoque évidemment les interactions entre les forces de l'ordre et les jeunes hommes noirs, il s'attache aussi à décrire, par exemple, la surveillance et l'hostilité des établissements scolaires à l'égard des étudiants noirs appartenant à une minorité sexuelle ou vivant avec une déficience ou un handicap, ou encore les réalités spécifiques des femmes transgenres noires dans les rues de nos villes. Ainsi que l'indiquent Kimberlé Crenshaw et Andrea J. Ritchie: « Pour être complète, une analyse de la violence d'État contre les Noir.e.s doit nécessairement prendre en considération *toutes les personnes noires*, dans leur immense diversité⁶⁹. » Quand les données sont accessibles, et dans l'optique de corriger une lacune fréquente dans les publications, j'ai ainsi accordé une attention toute particulière, dans chacun des chapitres qui suivent, aux femmes noires, aux minorités sexuelles de tout le spectre du genre et aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou d'un trouble mental.

De nombreuses personnes noires sont harcelées, arrêtées, expulsées ou placées sous tutelle étatique alors qu'elles n'ont commis aucun crime – uniquement parce qu'elles sont noires. La violence policière contre les femmes noires innocentes constitue évidemment une injustice raciale flagrante. J'ai voulu aussi, dans ce livre, remettre en question nos définitions habituelles de l'innocence et de la culpabilité et montrer que ces dichotomies nous amènent à tracer une ligne de démarcation étanche entre deux catégories de gens: ceux qui méritent la protection de l'État et ceux qui en sont indignes; en d'autres termes, ceux qui devraient être préservés de la violence d'État et ceux qui la méritent. Quand la police exerce une force excessive à l'égard d'un jeune Noir que la loi juge criminel,

cette violence ne devrait pas nous paraître de ce fait *moins grave* que si elle touchait un jeune Noir n'ayant pas de casier judiciaire.

Les Noir.e.s sont soumis à une pression sociétale énorme pour se conformer aux normes de la classe moyenne blanche et donc, en cas d'injustice les concernant, pour protester en rappelant qu'ils sont des citoyens honnêtes, vertueux, respectueux des lois et méritant par conséquent d'être reconnus dans leur dignité humaine au lieu qu'elle soit bafouée: c'est ce que l'on appelle la « politique de la respectabilité⁷⁰ ». Cependant, ainsi que nous le constatons chaque jour, les démonstrations de respectabilité s'avèrent insuffisantes en tant que stratégies à long terme: « Parce que nous sommes noirs, nous sommes tous et toutes d'emblée rejetés en dehors de la respectabilité⁷¹. » De plus, en ne protégeant que les Noir.e.s tenus pour innocents ou bons citoyens, nous abandonnons en cours de route tous ceux et celles que la loi ou la moralité eurochrétienne réprouve en tant qu'êtres ignobles et condamnables. Les « mauvais » Noir.e.s sont ainsi laissés à eux-mêmes, sans défense: ce sont ceux et celles qui sont marqués du sceau de l'infamie parce qu'ils sont soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir participé à une économie illicite; ce sont les jeunes et les adultes qui ont consommé ou vendu une drogue illégale; ce sont les personnes dont l'identité de genre ou la sexualité les classe au rang des déviants; ce sont les travailleurs et travailleuses du sexe, les migrants sans papiers, les détenus... Stigmatisées, considérées comme indésirables et jetables, toutes ces personnes n'en sont que plus exposées encore à la violence de l'État, à l'exploitation, au confinement et même à la mort – sans toutefois que leur triste sort suscite beaucoup de protestation ou d'indignation publique. Les conditions souvent atroces auxquelles sont astreints les enfants et les adolescents noirs dans les structures d'accueil de l'État, ou encore les jeunes et les adultes dans les prisons ou les centres de détention d'immigration du Canada, témoignent cruellement de cette indifférence à l'égard des déclassés. Dans l'espoir de leur rendre un peu leur place et de mettre un terme à leur invisibilisation, j'évoque ces malmenés de l'histoire chaque fois que cela m'est possible dans les chapitres qui suivent.

Avec *NoirEs sous surveillance*, j'ai voulu contribuer à l'édification d'un cadre conceptuel de la justice raciale qui nous permette de mieux discerner les torts et préjudices infligés aux Noir.e.s.

Je tiens évidemment ici à souligner l'apport courageux de Viola Desmond, surnommée la « Rosa Parks du Canada », cette femme noire d'une immense droiture qui a refusé de s'asseoir dans la section « réservée aux Noir.e.s » d'un cinéma de la Nouvelle-Écosse en 1946 et qui s'est ainsi imposée comme l'une des figures importantes de la lutte contre la ségrégation⁷². Je rends aussi hommage à Chevranna Abdi, une femme transgenre noire, toxicomane et séropositive, morte en 2003 après avoir été traînée dans les escaliers sur plusieurs étages, visage vers le bas, par des policiers d'Hamilton, en Ontario. Même dans la mort, Chevranna Abdi a été ridiculisée dans les médias ; en définitive, son sort n'a guère ému les communautés LGBTQI* et noire⁷³. [L'astérisque dans LGBTQI* désigne les autres identités non binaires, NdIT.]

En un mot, il est urgent que toutes les personnes noires soient enfin valorisées et que leurs souffrances soient reconnues.

Il serait dangereux d'ignorer les diverses manières dont le racisme anti-Noir.e.s a contraint et continue de contraindre les Noir.e.s dans leurs possibilités d'action et leurs libertés. Cependant, il faut aussi éviter l'écueil consistant à présenter la déshumanisation des Noir.e.s comme un processus sans fissure et sans issue : « Ce serait une erreur de ne pas comprendre que le racisme anti-Noir.e.s est omniprésent », mais ce serait aussi une erreur de « ne pas reconnaître l'existence d'une vigoureuse résistance noire visuelle et sonore à cette volonté de les confiner au non-être », explique Christina Sharpe⁷⁴. S'il me paraît fondamental d'évoquer les multiples occurrences et contextes de la dévalorisation des Noir.e.s, je ne veux certes pas passer sous silence les actes bien réels et concrets de refus, de subversion, de résistance et de création qui fleurissent dans les communautés noires malgré plusieurs siècles d'oppression et d'hostilité systématiques. Bien qu'elle ne constitue pas le sujet principal de ce livre, la résilience est profondément enracinée dans les collectivités noires. Certaines de ses expressions sont bien connues ; d'autres, plus nombreuses sans doute, n'ont pas encore acquis la notoriété qu'elles méritent et attendent d'être racontées. Toutes témoignent de la vitalité des pratiques culturelles, intellectuelles et spirituelles originales des Noir.e.s et de leur persistance en dépit des politiques pensées et mises en œuvre pour les éradiquer. Ces actes de résilience se déploient sur plusieurs siècles. En 1734,

Marie-Joseph Angélique, une esclave noire, veut échapper à sa « propriétaire » blanche. Elle paiera cher ses désirs d'autonomie et d'indépendance : accusée d'avoir incendié Montréal, elle est arrêtée, torturée puis pendue sur la place publique⁷⁵. Au 19^e siècle, malgré le risque qu'ils courent d'être fustigés et sanctionnés par l'opinion publique et par l'État, des centaines d'hommes et de femmes noirs libres du sud-ouest de l'Ontario créent des comités de vigilance chargés de repousser les chasseurs d'esclaves américains blancs lancés aux trousses des esclaves qui se sont enfuis pour les ramener aux États-Unis et les réasservir⁷⁶. Dans les Prairies, au début du 20^e siècle, les Noir.e.s se battent vigoureusement contre l'impunité du Ku Klux Klan⁷⁷. La résilience qu'il faut pour survivre chaque jour malgré la violence sociale et structurelle est rarement appréciée à sa juste valeur : les « tactiques subversives des gens ordinaires » font rarement les manchettes, plus avides des « exploits spectaculaires, par exemple ceux des combattants pour la liberté, des manifestants ou des émeutiers⁷⁸ ». Les gestes quotidiens de résilience et de survie des Noir.e.s face à la dépossession et au racisme institutionnel sont moins portés aux nues que les prouesses d'exception, mais ils sont tout aussi essentiels. Des témoins attentifs s'attachent heureusement à en garder la trace : Makeda Silvera⁷⁹, Dionne Brand⁸⁰ et Sylvia Hamilton⁸¹, pour ne citer qu'elles.

Au Canada comme partout ailleurs, nous vivons en ce moment une extraordinaire résurgence de la résistance noire. Nés de la mobilisation communautaire orchestrée à la fin des années 1980 par des groupes tels que le Black Action Defence Committee et s'inscrivant dans la droite ligne de cette grande tradition, des mouvements de protestation émergent depuis quelques années dans toutes les villes canadiennes⁸². En plus du courage quotidien dont les Noir.e.s font preuve pour survivre, lutter et préserver leurs solidarités, une nouvelle vitalité enflamme actuellement l'imaginaire radical noir, engendrant de nouvelles formes de militantisme, de création artistique, de réflexion intellectuelle et de résistance. Cette résurgence se produit certes en Amérique du Nord, mais aussi dans des régions du monde dont les populations noires sont moins médiatisées. Citons par exemple les actions de solidarité organisées en Palestine et les mobilisations noires dans plusieurs pays d'Amérique latine⁸³. Les débats et discussions entre Noir.e.s de

tous les continents montrent clairement que le racisme anti-Noir.e.s ne connaît pas de frontières. Rares sont les endroits du monde (et peut-être n'en existe-t-il aucun) qui n'ont pas été touchés par les séquelles de l'esclavage et de la colonisation européenne et par les visions du monde racistes qu'ils ont laissées dans leur sillage. Dans toute la diaspora africaine, des mouvements pour la dignité des Noir.e.s se structurent en ce moment même ; bon nombre d'entre eux, mais pas tous, se réclament de #BlackLivesMatter. Les communications actuelles permettent par ailleurs de faire connaître aux quatre coins du monde les réalités du racisme anti-Noir.e.s tel qu'il s'est développé à l'échelon local dans différentes régions de la planète.

En raison des contraintes d'espace inhérentes à un livre, les pages qui suivent ne racontent pas l'histoire du militantisme noir dans son intégralité ; elles ne décrivent pas non plus toutes les victoires éclatantes remportées par les Noir.e.s contre la discrimination raciale au Canada. En tant qu'auteure et militante noire, je m'inscris dans le mouvement grandissant de lutte pour les Noir.e.s et contre la violence d'État. Ce livre décrit donc, avec grand détail parfois, les conditions structurelles qui perpétuent les souffrances des Noir.e.s au Canada. J'ai l'espoir en effet qu'en connaissant mieux les circonstances qui sont les nôtres, nous serons mieux outillés pour faire changer les choses. C'est pourquoi ce livre s'adresse à quiconque s'intéresse aux Noir.e.s qui vivent au Canada, et plus particulièrement ceux et celles qui veulent contribuer à l'affirmation de la résilience, de la vie et de l'humanité des Noir.e.s.